



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

DISCOURS DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE M. PIER FERDINANDO CASINI

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA DEMOCRATIE

Athènes - 15 septembre 2008

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

La première Journée internationale de la démocratie, instituée il y a un an par les Nations Unies, ne pouvait être célébrée de façon plus appropriée. La Grèce n'est pas seulement le berceau de la philosophie, de la science, de l'historiographie et des beaux arts, elle est aussi le berceau de la démocratie. L'Union interparlementaire, dont je m'honore d'être le président, a apporté sa contribution active à l'instauration de cette Journée, dont on débattait depuis un certain temps au Siège de l'ONU.

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage, en ma qualité également d'ancien président de la Chambre des députés italienne, au Président du Parlement hellénique, Dimitrios Sioufas, dirigeant politique de talent et d'une grande intégrité, qui est aussi un ami personnel. Lorsqu'il était ministre, le Président Sioufas a collaboré avec mon pays au projet du gazoduc qui reliera l'Asie à l'Europe et qui unira la Grèce à l'Italie à l'horizon 2012. Plus généralement, il a été l'un des artisans de la politique énergétique européenne. Le Parlement hellénique a la chance d'avoir pour président une personnalité qui jouit de l'estime générale.

Une autre raison de ma présence ici est l'amitié et l'admiration que je porte à la Vice-Présidente de ce parlement, Elsa Papadimitriou, élue récemment vice-présidente de l'Union interparlementaire où elle représente un groupe géopolitique très dynamique. Sur la base du travail que nous avons accompli ensemble à l'UIP, je peux dire qu'Elsa apportera au Parlement hellénique le dévouement et la volonté de fer que nous lui connaissons, pour défendre les idéaux de la démocratie. Preuve est ainsi faite que la démocratie fonctionne mieux quand le choix du plus grand nombre se porte sur les meilleurs.

Mesdames, Messieurs,

L'évènement d'aujourd'hui n'est pas qu'une célébration historique ou abstraite. Dans bien des pays dans le monde, la démocratie parlementaire est soit menacée, soit encore embryonnaire. Même les pays qui peuvent se vanter d'une tradition démocratique séculaire doivent, jour après jour, réaffirmer cet engagement afin de se conformer à la définition

classique de la démocratie. Définition que vous connaissez bien et que nous avons tous adoptée comme étant la synthèse et la raison mêmes de notre engagement politique.

Je me réfère à la définition qu'en a donnée Thucydide au cinquième siècle avant Jésus-Christ, dans la célèbre épitaphe de Périclès. « *Notre constitution politique* » écrivait-il dans la Guerre du Péloponnèse, « *n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins; loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'Etat, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie* ».

La démocratie parlementaire ou « participative » athénienne fut une découverte extraordinaire de l'esprit hellénique. Mais si elle est précieuse, elle aussi fragile comme l'a démontré sa dérive ultérieure vers la tyrannie. La démocratie, processus évolutif, a mis des siècles pour s'affirmer comme modèle et aboutir à la démocratie libérale, constitutionnelle. En bref, dans une démocratie parlementaire, l'unique titulaire de la souveraineté, et donc de la liberté, est le citoyen.

L'Etat et les institutions ne sont plus un patrimoine héréditaire, mais individuel. Le « gouvernement de la loi », pour utiliser une autre expression de vos ancêtres, doit servir les libertés, les droits et les aspirations des composantes de la Cité, et être formulé, interprété et codifié grâce aux représentants des citoyens, choisis dans une libre concurrence.

C'est là l'essence de la démocratie, et cette philosophie du droit et de l'Etat a eu son origine et sa première expression concrète ici, à Athènes.

Pour reprendre les mots d'Aristote dans sa *Politique* : « Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté ». En une formule : la liberté « est le but de toute démocratie ».

Même les Romains, dotés d'un sens du gouvernement différent de celui de la Grèce antique, ont accueilli à bras ouverts les enseignements des Grecs que ce soit pour consolider l'Empire, ou pour le doter de règles. A l'évolution de la démocratie se sont ainsi ajoutés de nouveaux éléments. Un ajout important a été l'extension du droit de cité, thème de grande actualité aujourd'hui et qui, selon moi, devrait être traité en des termes dignes d'une démocratie aboutie.

Je me souviens qu'à l'époque de la République déjà, Rome avait instauré la fonction de préteur des étrangers, chargé d'étendre aux étrangers, en sus des citoyens, la garantie et la protection du *jus civile*. Puis est venue l'attribution de la citoyenneté romaine aux habitants du Latium et des autres peuples italiques. Mais le pas décisif a été franchi avec la *Constitutio Antoniniana* de l'empereur Caracalla, en 212 après J.-C. lorsque finalement tous les habitants de l'Empire - ceux qui n'étaient pas esclaves - purent se déclarer citoyens romains.

L'histoire nous enseigne beaucoup de choses.

Il serait opportun, lors de la Journée internationale de la démocratie, de s'interroger sur la nécessité d'étendre la démocratie, et pas seulement de la diffuser. Et sur notre devoir moral, outre les considérations politiques et sociales, d'intégrer dans nos communautés nationales les immigrés de la seconde génération, et particulièrement les jeunes qui, dans le cas contraire, seraient victimes de discrimination par rapport aux autres jeunes du même âge, à l'école et au travail. Je me réfère à la nécessité de transformer, dans certains pays à commencer par le mien, les fondements mêmes du droit de la citoyenneté, en reconnaissant le *jus soli* - le droit lié au lieu de naissance - et le lien au territoire. Je pense que, bien plus que le droit de vote

aux immigrés aux élections locales, c'est le droit lié au lieu de naissance qui devrait être au cœur du débat actuel. Les flux migratoires ont contraint nos démocraties à affronter un phénomène de notre temps. La force de la démocratie peut aussi être mesurée à l'aune de sa capacité à relever ce défi sans se dénaturer.

L'évolution de nombreux pays qui favorisent historiquement le *jus sanguinis* - le droit du sang - va justement dans ce sens. Ce qui a précisément beaucoup à voir avec la démocratie.

En deux millénaires, l'idéal démocratique s'est enraciné et diffusé partout dans le monde. A plusieurs reprises, son élan a été entravé, sa flamme s'est éteinte, mais il a toujours su renaître avec une force et une énergie renouvelées. L'éclosion de nouvelles démocraties parlementaires dans le monde entier doit beaucoup à la Grèce antique. Des millions d'hommes et de femmes ont donné leur vie pour cet idéal, depuis l'époque de Périclès.

L'Union interparlementaire - l'organisation mondiale des parlements - est forte aujourd'hui de 150 assemblées nationales membres.

Nous pouvons en être fiers.

Mais lorsque l'on parle de la Grèce et de la démocratie, comme lorsque l'on parle de l'Italie et de l'Empire romain, il faut aussi écarter toute simplification excessive.

Je suis ici aujourd'hui pour rendre hommage non seulement au berceau de notre civilisation et de la démocratie parlementaire, mais pour prendre acte, en cette journée particulière, de la vitalité et de la solidité des institutions démocratiques de la Grèce moderne.

Mesdames, Messieurs,

Le Parlement est l'institution centrale de la démocratie. Il représente la société dans tous ses différents aspects et incarne la volonté des citoyens.

Les parlements ont la responsabilité de résoudre les conflits d'intérêt entre différents groupes et communautés, transformant des accords conclus par voie de dialogue en décisions et initiatives politiques. Ceci s'obtient par la médiation, qui est caractéristique du débat parlementaire, et par la recherche du compromis. Sous ma présidence, l'UIP a conduit une analyse de la démocratie, plus précisément une étude sur les critères fondamentaux en vertu desquels un parlement peut se définir comme étant vraiment démocratique. Nous n'avons pas voulu établir des classements ou répartir les parlements en catégories : notre objectif était de diffuser les bonnes pratiques, sans aucune forme de paternalisme.

Nous en avons conclu qu'un parlement démocratique doit avoir cinq caractéristiques fondamentales. Il doit être représentatif, et refléter le plus possible la diversité sociale et politique de la population; il doit être transparent, ce qui veut dire qu'il doit travailler de façon visible pour le grand public; il doit être accessible, ce qui signifie que le public doit pouvoir participer à ses travaux; il doit rendre des comptes afin d'offrir aux électeurs la possibilité de tenir les parlementaires responsables de leur action durant leur mandat parlementaire; et - surtout - le Parlement doit être efficace, c'est-à-dire être au service des aspirations de toute la population.

Ces critères ont pour base un document fondamental adopté par l'UIP il y a onze ans, pratiquement jour pour jour : la Déclaration universelle sur la démocratie. Dans le premier

paragraphe, celle-ci stipule que la démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs partagées par tous les peuples, dans le monde entier. Si un célèbre homme d'Etat du siècle dernier a pu affirmer que la démocratie était le moindre mal, je tiens à souligner que la démocratie n'est jamais aboutie, qu'elle n'est jamais acquise « pour toujours ». Elle est plutôt un art qui doit être constamment perfectionné, embelli et amélioré. Elle ne peut fleurir en l'absence d'une volonté constante de lui donner vigueur, d'en renforcer les racines, de la nourrir et de la cultiver. Toutes ces choses peuvent être faites, et nous, à l'UIP, nous les faisons de façons diverses, et aussi à travers l'exercice de la diplomatie parlementaire et une collaboration toujours accrue avec les parlements et la coopération des parlements entre eux.

Ma visite aujourd'hui et votre invitation s'inscrivent dans cette action, cette ouverture et cette collaboration, et aussi dans cet échange. Ensemble, nous devons faire encore plus.

Il est nécessaire de consolider les parlements émergents, de les doter d'instruments adaptés à l'accomplissement de la fonction constitutionnelle, essentielle à la liberté. Je me réfère aux nouvelles technologies, autre défi que les assemblées nationales doivent savoir affronter, et dont elles doivent saisir les opportunités.

Beaucoup de choses ont été dites sur les pièges de l'internet, sur l'impératif pour les institutions de s'adapter aux nouveaux langages et aux nouveaux mécanismes qui découlent de l'usage (et parfois même de l'abus) de l'internet. C'est un thème que j'ai voulu affronter sans attendre, déjà à l'époque où j'étais Président de la Chambre des députés italienne, en promouvant des initiatives interparlementaires que j'ai ensuite développées lorsque j'ai assumé la présidence de l'UIP.

C'est pourquoi, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, nous avons créé, il y a deux ans déjà, le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication au Parlement, dont le Siège est à Rome. Nous avons mis en place une forme concrète de collaboration entre l'ONU et les parlements pour favoriser l'accès de ces derniers aux nouvelles technologies dans les jeunes démocraties, avec pour objectif de renforcer les processus parlementaires et démocratiques.

Le thème de la société de l'information est en effet étroitement lié à la diffusion, au développement et à l'épanouissement de la démocratie parlementaire. Parce que les parlements sont les institutions centrales de toute société démocratique, et les titulaires du pouvoir législatif doivent être des acteurs du développement des technologies stratégiques pour l'avenir de chaque société.

C'est aussi le message que doit transmettre la Journée internationale de la démocratie.

La démocratie est un objectif. Un long chemin a été parcouru depuis les premières lueurs miraculeuses de la démocratie qui ont brillé pour la première fois ici à Athènes. Toutefois, il reste encore un long chemin à parcourir.

Si nous chérissons vraiment la démocratie, nous devons être prêts à la promouvoir, à la renforcer et à la défendre.

Merci.